



RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS 2001

En application des dispositions du décret n° 2000-404 du 11 mai 2000 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets,

Le comité Directeur prend acte des indicateurs techniques et financiers du service :

Ramassage sélectif des déchets

Marché négocié du 9.12.99 rendu exécutoire le 15.12.99, après appel d'offres ouvert déclaré infructueux, passé en application des articles 104.1.2 et 308 du Code des marchés publics, attribué à la société SITAL SA ayant son siège à Strasbourg, pour un montant TTC de 3 131 419,35 francs.

I / INDICATEURS TECHNIQUES

1. Usages concernés (communes membres)

ALTENACH	344	GOMMERSDORF	375
AMMERTZWILLER	314	GUEVENATTEN	144
BALSCHWILLER	762	HAGENBACH	593
BELLEMAGNY	177	HECKEN	402
BERNWILLER	599	MAGNY	187
BRECHAUMONT	345	MANSPACH	499
BRETTEN	105	MONTREUX JEUNE	274
BUETHWILLER	224	MONTREUX VIEUX	769
CHAVANNES SUR L'ETANG	436	RETZWILLER	583
DANNEMARIE	1988	ROMAGNY	186
DI EFMATTEN	251	SAINT COSMES	66
EGLINGEN	247	STERNENBERG	130
ELBACH	276	TRAUBACH LE BAS	393
ETEIMBES	280	TRAUBACH LE HAUT	448
FALKWILLER	178	VALDIEU LUTRAN	305
GILDWILLER	278	WOLFERSDORF	351

Soit au total 12 509 habitants.

2 communes sont rattachées par convention :

BALLERSDORF	719
GALFINGUE	561

13789 habitants sont collectés en porte à porte.

2. Fréquence et type de collectes

Type de déchets	Fréquence à Dannemarie	Fréquence dans les autres villages
Ménagers hors sélectif	Hebdomadaire	Hebdomadaire
Bouteilles plastiques	Hebdomadaire	Hebdomadaire
Autres plastiques	Tous les 15 jours	Mensuelle
Papiers/cartons	Hebdomadaire	Mensuelle
Métaux	Tous les 15 jours	Mensuelle
Objets encombrants	Mensuelle	Trimestrielle
Réfrigérateurs/congérateurs	Trimestrielle	Trimestrielle
Batteries	Annuelle	Annuelle
Piles	2 à 3 fois par an	2 à 3 fois par an
Verre	Apport volontaire	Apport volontaire

Un calendrier par zone est établi chaque année et adressé à tous les foyers du périmètre communautaire.

3. Localisations des traitements

Le marché conclu comprend le traitement des déchets, l'entreprise s'engageant à traiter ou à faire traiter ces derniers en conformité avec la législation en vigueur, après avoir obtenu les autorisations nécessaires.

Les refus de tri ainsi que les ordures ménagères non triées (tonnages enlevés en pesée embarquée) sont acheminés au CET de Retzwiller.

Au 1er janvier 2000, la Porte d'Alsace a conclu un contrat de garantie de reprise de matériaux avec Eco Emballages, dit "barème C". Les repreneurs désignés sont :

Matériaux	Repreneur de collecte sélective
Acier	USI NOR PACKAGI NIG Paris la Défense (92)
Aluminium	FAR-AFFI MET Compeigne (60)
Papier/carton	ELA : REVI PAC/MATUSSI ERE ET FOREST Raon l'Etape (88) EMR : REVI PAC/SODAREC Kaysersberg Packaging (68)
Plastique	PVC, PET, PEHD : VALORPLAST
Verre	BSN Gironcourt sur Vraine

4. Récapitulatif des tonnages au cours de l'exercice

Un récapitulatif des résultats des collectes est annexé au présent rapport, ainsi qu'un graphique.

II/ INDICATEURS FINANCIERS

1. Modalités d'exploitation

Prestation de service par marché négocié n° 31/99

Titulaire du marché : société SITAL SA, pour un montant HT de 2 968 170 francs soit un TTC de 3 131 419,35 francs, toutes prestations comprises (ramassage, transport et élimination des déchets).

2. Base du marché

Le marché est exprimé en fonction du tonnage collecté.

Type de collecte	Tonnage	Prix unitaire	Montant HT	Montant TTC
Collecte des déchets des ménages et résidus assimilés hors sélectif, y compris le transport et le traitement	1 700	889	1 511 300	1 594 421,50
Collecte des plastiques "corps creux", y compris le transport et le traitement	35	3 376	118 160	124 658,80
Collecte des plastiques "plats", y compris le transport et le traitement	330	1 282	423 060	446 328,30
Collecte des papiers/cartons, y compris le transport et le traitement	850	615	522 750	551 501,25
Collecte des métaux, y compris le transport et le traitement	350	442	154 700	163 208,50
Collecte des encombrants, y compris le transport et le traitement	250	690	172 500	181 987,50
Collecte des appareils de réfrigérations, y compris le transport et le traitement	300 frigos		34 300	36 186,50
Collecte des batteries et piles, y compris transport et le traitement	2	15 700	31 400	33 127,00
TOTAUX			2 968 170	3 131 419,35

NB : le taux de TVA applicable à l'ensemble de la prestation est de 5,5%.

3. Dépenses et recettes

PM : depuis 1999, la redevance est facturée au poids. La facturation s'établit sur la base de 3,00 francs par levée de bac et 1,30 francs par kilo enlevé.

OBJET	DEPENSES	RECETTES
collecte, transport et élimination	3 205 995,72	
redevance		1 583 000
soutien Eco Emballages		832 640
recettes divers		250 000
TOTAL	3 205 995,72	2 665 640

Le déficit a été comblé par le budget général. Une augmentation des tarifs est prévu pour l'année 2002.

Dannemarie, le 27 juin 2002

Le Président,

Patrick FISCHER